

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Stationnement à titre exceptionnel pour déménagement

ODP : 2025 – 193

Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants ;
VU le Code de la Route ;

CONSIDÉRANT la demande de Madame DATAMANTI Pauline, sollicitant l'autorisation de réserver des emplacements de stationnement, à titre exceptionnel, pour un camion de déménagement, le SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025, au 10 RUE MARECHAL FOCH à SAINT-ASTIER ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et le bon déroulement de cette occupation du domaine public ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre d'un déménagement, Madame DATAMANTI Pauline, est autorisée à titre exceptionnel à occuper le domaine public afin de réserver des emplacements de stationnement pour un camion de déménagement, le SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025 entre 10h00 et 17h30, au 10 RUE MARECHAL FOCH à SAINT-ASTIER.

Cette occupation sera matérialisée par panneaux avant et après le véhicule de déménagement. La chaussée, RUE MARECHAL FOCH, sera rétrécie ; la circulation devra être maintenue.

Article 2 : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

Article 3 : Tout accident qui pourrait résulter de cette occupation du domaine public incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

Article 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la voirie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- La Police Municipale
- Madame DATAMANTI Pauline

Fait à SAINT-ASTIER, le 15 décembre 2025

P / Madame le Maire,
L'Adjoint délégué, Frank BONNE



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

